



## REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2023/54 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.3 Marchés négociés

### DESIGNATION DE LA SCP PEROLLE ET SOUBIE – NINET POUR DES PRESTATIONS DE COMMISSAIRES DE JUSTICE

#### LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2122-1-1 et suivants et L.2125-1 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°C2020/07/07 en date du 10 juillet 2020 portant délégation du conseil de territoire au Président pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

**VU** l'arrêté n° A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n° C2022/12/03 en date du 14 décembre 2022 prononçant le retrait du Centre de Création Culturelle Numérique - Le Cube situé 20 Cours Saint Vincent à Issy-les-Moulineaux de la définition des intérêts territoriaux et de ses compétences et approuvant sa restitution à la Commune d'Issy-les-Moulineaux ;

**VU** le devis n°2301160 – OP proposé par la SCP PEROLLE et SOUBIE – NINET ;

**CONSIDERANT** la nécessité de faire constater par un commissaire de justice, préalablement à la restitution de l'équipement municipal, l'état des lieux ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : La SCP PEROLLE et SOUBIE – NINET, titulaire de l'Office des Hauts-de-Seine, 6, rue du 4 Septembre à Issy-les-Moulineaux (92130) est désignée pour établir le constat d'état des lieux du Centre de Création Culturelle Numérique - Le Cube situé 20, Cours Saint Vincent à Issy-les-Moulineaux, préalablement à la restitution de l'équipement municipal à la Commune d'Issy-les-Moulineaux.

**ARTICLE 2** : La rémunération de la SCP PEROLLE et SOUBIE – NINET est fixée à la somme de 840,00 TTC, (Huit Cent Quarante euros).

**ARTICLE 3** : La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial.

**ARTICLE 4** : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- La SCP PEROLLE et SOUBIE – NINET.

Fait à Meudon, le 20 mars 2023

Pour le Président et par délégation,

  
**Antoine MARETTE**  
Directeur Général des Services

Accusé de réception en préfecture  
092-200057974-20230320-D2023-547-AI  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

|   |  |
|---|--|
| <b>OFFICE DE PARIS</b><br>Ressort Cour d'Appel de PARIS<br>59, rue Desnouettes<br>75015 PARIS | <b>OFFICE DES HAUTS DE SEINE</b><br>Ressort Cour d'Appel de VERSAILLES<br>6, rue du 4 Septembre<br>92130 ISSY LES MOULINEAUX |
|---|--|

6, rue du 4 Septembre  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
Tél. : 01.56.08.33.33  
Fax. 01.56.08.33.34  
contact@huissier-psn.fr

**Ets GRAND PARIS SEINE  
OUEST**  
9, route de Vaugirard - CS 90008  
92197 MEUDON CEDEX

Horaires de l'étude :  
Sur rendez-vous

ISSY-LES-MOULINEAUX, le  
07/03/2023.

**COMPETENCE**

Cour d'Appel  
PARIS et VERSAILLES pour  
SIGNIFICATION et EXECUTION

NATIONALE  
Pour tous les CONSTATS

AFFAIRE : GRAND PARIS SEINE OU/QDD 20 COURS SAINT V  
N/REF : 2301160 - OP

**DEVIS : N° 2301160 - OP**

**Objet : GRAND PARIS SEINE OU/QDD 20 COURS SAINT**

**V**

Références à rappeler :

Dossier : 2301160 - OP  
Affaire : GRAND PARIS SEINE  
OU/QDD 20 COURS SAINT V  
Vos ref : Constat du 2.3.23 -

Gestionnaire : OP  
Ligne directe : 01.56.08.33.33  
email : contact@huissier-psn.fr

Paiement CB sécurisé  
sur notre site internet  
**www.huissier-psn.fr**  
Identifiant : 348173  
Code Personnel : 431410

| Libellé                 | Débit         | Crédit | Tva    | NS   | HT     |
|-------------------------|---------------|--------|--------|------|--------|
| DEVIS PV DE CONSTAT     | 840,00        |        | 140,00 | 0,00 | 700,00 |
| Total                   | 840,00        | 0,00   | 140,00 | 0,00 | 700,00 |
| <b>Solde (en Euros)</b> | <b>840,00</b> |        |        |      |        |

*Ce coût inclut le SCT 7.67 Euros HT dû par acte.*



Références Bancaires :

**Société Générale :**  
30003 03540 00122077975 56  
**IBAN :**  
FR76 3000 3035 4000 1220 7797 556  
**BIC – ADRESSE SWIFT :**  
SOGEFRPP

7127

Membre d'une association agréée, le règlement est accepté par chèque, mandat, espèces, virement et carte bancaire par téléphone ou sur notre site dont l'adresse est indiquée ci-dessus.  
N° de TVA intracommunautaire : FR 87481033543 Taux TVA : 20.00% N° SIRET : 461 833 543 00046  
Les données personnelles recueillies sont traitées et enregistrées par la SCP Olivier PEROLLE – Françoise SOUBIE-NINET qui est responsable de traitement pour les finalités suivantes : prise de rendez-vous, gestion interne, gestion de la relation, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, réponse aux obligations légales et réglementaires.  
Outre les cas légaux, l'étude ne communique pas à des tiers les données personnelles fournies, ces données personnelles sont conservées pendant cinq ans à la clôture du dossier traité.  
Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données qui vous concernent, de limitation du traitement, de portabilité des données, de suppression des données en écrivant par e-mail ou par courrier postal à l'adresse suivante : contact@huissier-opsn.com et SCP Olivier PEROLLE – Françoise SOUBIE-NINET  
Accusé de réception en préfecture  
092-200057974-20230320-D2023-547-AI  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023